



Le 15 novembre 2019

[TRADUCTION]

Par courriel : [julie.lemay-lafleur@scc-csc.ca](mailto:julie.lemay-lafleur@scc-csc.ca)

Le très honorable Richard Wagner, C.P.  
Juge en chef du Canada  
Cour suprême du Canada  
301, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0J1

**Objet : Règles vestimentaires à l'intention des juristes**

Monsieur le juge en chef,

Nous vous écrivons au nom des membres du Forum des avocates de l'Association du Barreau canadien et des membres de l'ABC siégeant au Sous-comité de liaison de la Cour suprême du Canada, car nous voulons proposer à la Cour suprême du Canada d'adopter une politique écrite sur la tenue vestimentaire qui accommode les juristes vivant une grossesse, étant aux prises avec un problème de santé ou ayant une incapacité. Nous recommandons une politique qui comprend une exemption pour certaines situations personnelles, et qui a recours à un processus discret et empreint de dignité afin que des juristes puissent informer la cour de la modification de leur tenue.

L'Association du Barreau canadien est une association nationale qui regroupe quelque 36 000 juristes, étudiants et étudiantes en droit, notaires et professeurs et professeures de droit. Elle compte parmi ces principaux objectifs l'amélioration du droit et de l'administration de la justice et la promotion de la primauté du droit. Le Forum des avocates de l'Association du Barreau canadien fait valoir la place et l'influence des femmes dans la profession juridique au Canada. Le Sous-comité de liaison de la Cour suprême sert de lien entre la Cour et le Barreau sur des questions d'intérêt commun.

En 2016, l'ABC a adopté une résolution qui exhortait toutes les cours canadiennes à adopter des règles de pratique permettant aux juristes de déroger, dans la mesure requise, aux exigences traditionnelles en matière de tenue vestimentaire lors d'une grossesse<sup>1</sup>, et à offrir un processus adéquat pour que les juristes puissent informer la cour de la modification de leur tenue. Depuis, de nombreuses cours de partout au Canada ont modifié leurs règles vestimentaires.

---

<sup>1</sup> Association du Barreau canadien, résolution 16-02-M, [Modifier les directives des tribunaux concernant la tenue vestimentaire pour accommoder la grossesse](#), 2016.

La Cour suprême du Canada ne possède pas de directives écrites sur les exigences vestimentaires que doivent respecter les avocates et avocats lors de comparutions. Cela a pour effet d'exclure les juristes qui ne comptent pas sur l'aide de mentors de confiance chevronnés pour s'informer de la tenue adéquate à porter lors d'une grossesse, lors d'un problème de santé ou dans le cas d'une incapacité. Grâce à l'adoption d'une politique écrite, les cours pourraient communiquer leurs attentes à cet égard, ce qui profiterait à l'ensemble des juristes. Une exemption manifeste pour toute personne nécessitant plus de flexibilité lors d'une comparution envoie un message clair d'inclusion. Les juristes qui doivent déroger aux exigences traditionnelles sauraient que la cour les accepte.

La tenue traditionnelle se veut un symbole d'égalité. Toutefois, dans certaines situations personnelles, cela peut constituer un obstacle à une comparution en cour. Si toutes les cours canadiennes apportaient de simples modifications à leurs règles, elles donneraient une plus grande flexibilité aux juristes, elles respecteraient la tradition et elles transmettraient une image accueillante et inclusive pour tous et toutes.

Nous avons ébauché un modèle de directive concernant la tenue vestimentaire, que vous trouverez en pièce jointe. La directive se compose de quatre éléments :

- Exemption explicite pour certaines situations personnelles, comme une grossesse, un problème de santé ou une incapacité.
- Tenue modifiée respectant le décorum.
- Obligation pour les juristes d'informer la cour de la modification de la tenue vestimentaire.
- Précision que les juristes n'ont pas à discuter de leur situation personnelle ou de leur tenue devant la cour ou dans les dossiers.

Nous croyons que si elles comportent ces éléments, les directives seront claires, inclusives et instructives. Grâce à ce document d'orientation, les cours et les juristes connaîtront la marche à suivre en cas de modification de la tenue en raison d'une situation personnelle.

Des directives claires de la Cour suprême du Canada aideraient les juristes à remplir leurs obligations envers la cour et leurs clients. Les modifications proposées amélioreront aussi l'accessibilité des cours et démontreront que la profession juridique et le système judiciaire peuvent agir de façon proactive pour favoriser l'inclusivité.

Nous vous demandons de prendre notre proposition en considération. Nous serions ravies de discuter de cette affaire plus en profondeur avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le juge en chef, l'expression de nos sentiments distingués.

*(Lettre originale signée par Nadia Sayed au nom de Sabrina A. Bandali et Rekha N. Malayiya)*

Sabrina A. Bandali  
Présidente, Forum des avocates de l'ABC

Rekha N. Malayiya  
Présidente, Sous-comité de liaison de la Cour  
suprême du Canada

Pièce jointe

c. c. Me Renée Thériault, conseillère juridique principale, [Renee.Theriault@scc-csc.ca](mailto:Renee.Theriault@scc-csc.ca)  
Me Barbara Kincaid, avocate générale, secteur des opérations de la Cour,  
[Barbara.Kincaid@scc-csc.ca](mailto:Barbara.Kincaid@scc-csc.ca)

**Annexe A****Modèle de directive concernant la tenue vestimentaire**

Il est loisible pour les juristes de modifier leur tenue vestimentaire traditionnelle devant la Cour en raison d'une situation personnelle, par exemple, pour accommoder une grossesse, un problème de santé ou une incapacité, comme bon leur semble, y compris en retirant la veste ou les rabats. La tenue vestimentaire modifiée doit être de couleur foncée et doit respecter le décorum de la Cour. Le ou la juriste qui a modifié sa tenue en avisera le membre du personnel de la Cour désigné à cette fin avant sa comparution afin de ne pas avoir à discuter de sa situation personnelle ou de sa tenue modifiée devant la Cour ou dans les dossiers.